

VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2022

VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'autres activités dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons et d'autres activités comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021, de l'actif à court terme aux 31 mars 2022 et 31 mars 2021 et de l'actif net aux 1er avril 2020 et 2021 et 31 mars 2021 et 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2021 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mta CPA inc. ¹

Brossard
Le 17 août 2022

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A123588

VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT**ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022****4**

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Subvention CISSMO	241 016	184 681
Apports reçus sous forme de services	64 445	57 400
Revenus d'activités et de levées de fonds	36 810	1 588
Dons	22 492	100 773
Subventions à la formation et autres	15 338	6 786
Cotisations des membres	1 215	1 730
Intérêts	837	3 152
	<u>382 153</u>	<u>356 110</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales (nets de subventions de 35 944 \$)	146 442	91 192
Honoraires de gestion et d'administration	64 445	57 400
Frais d'activités et de levées de fonds	28 457	90 559
Loyer (net de subventions de 6 974 \$)	26 931	23 521
Formation	22 406	-
Honoraires professionnels	20 752	3 655
Fournitures de bureau et papeterie	10 867	4 125
Entretien et réparations	8 969	3 010
Énergie	8 896	3 859
Télécommunications	5 266	3 224
Assurances	4 884	2 617
Matériel roulant	2 130	1 263
Publicité et promotion	1 631	3 972
Taxes et permis	287	2 157
Déplacements et représentation	172	507
Intérêts et frais bancaires	3 123	2 342
Amortissement des immobilisations	26 963	30 707
	<u>382 621</u>	<u>324 110</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION	<u>(468)</u>	<u>32 000</u>
AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Perte sur radiation d'immobilisations liée au sinistre	-	(14 971)
Indemnité d'assurance	4 937	60 663
	<u>4 937</u>	<u>45 692</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>4 469</u></u>	<u><u>77 692</u></u>

VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022****5**

	Affecté au Projet Novateur	Investi en immobilisa- tions	Non affecté	2022 Total \$	2021 Total \$
	\$	\$	\$		
SOLDE AU DÉBUT	422 896	135 203	29 682	587 781	510 089
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	(26 963)	31 432	4 469	77 692
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NETTE	<u>(422 896)</u>	<u>554 649</u>	<u>(131 753)</u>	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>-</u>	<u>662 889</u>	<u>(70 639)</u>	<u>592 250</u>	<u>587 781</u>

VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT**BILAN****31 MARS 2022****6**

	2022	2021
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	-	253 804
Débiteurs (note 5)	27 723	125 573
Stocks	5 074	-
Dépôts	2 570	4 580
Frais payés d'avance	2 760	4 680
Placements temporaires réalisables au cours du prochain exercice (note 6)	-	155 066
	38 127	543 703
IMMOBILISATIONS (note 7)	1 137 005	381 771
	1 175 132	925 474
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire	12 519	-
Créditeurs (note 8)	33 977	92 901
Apports reportés (note 9)	11 740	11 740
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 11)	56 000	-
	114 236	104 641
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 10)	408 646	173 052
DETTE À LONG TERME (note 11)	60 000	60 000
	582 882	337 693
ACTIF NET		
AFFECTÉ AU PROJET NOVATEUR	-	422 896
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	662 889	135 203
NON AFFECTÉ	(70 639)	29 682
	592 250	587 781
	1 175 132	925 474

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022****7**

	2022	2021
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	4 469	77 692
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	26 963	30 707
Perte sur radiation des immobilisations liés au sinistre	<u>-</u>	<u>14 971</u>
	31 432	123 370
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	97 850	(113 891)
Stocks	(5 074)	-
Dépôts	2 010	(4 580)
Frais payés d'avance	1 920	(1 267)
Créditeurs	(76 993)	86 607
Apports reportés	<u>-</u>	<u>7 300</u>
	51 145	97 539
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	<u>(764 128)</u>	<u>(246 922)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	56 000	60 000
Augmentation des apports reportés afférent aux immobilisations	<u>235 594</u>	<u>173 052</u>
	291 594	233 052
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(421 389)	83 669
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>408 870</u>	<u>325 201</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (INSUFFISANCE) À LA FIN	<u>(12 519)</u>	<u>408 870</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse, des placements temporaires et du découvert bancaire.

Au 31 mars 2022, il y a un montant de 18 069 \$ dans les créditeurs en lien avec des acquisitions d'immobilisations de l'année.

1. STATUTS DE CONSTITUTION ET OBJECTIFS

Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent (l'« organisme »), constitué sous l'autorité de la Partie III de la « Loi sur les compagnies du Québec » le 28 octobre 2014, est un organisme de bienfaisance au sens de la « Loi de l'impôt sur le revenu ».

L'organisme a pour but de fournir des logements résidentiels spécialement adaptés, des installations connexes et des activités éducatives et récréatives ainsi qu'un soutien pour les personnes âgées de 18 à 55 ans ayant un traumatisme crânien avec atteintes et/ou déficiences physiques pour la région de la Montérégie.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus de l'année 2019) pouvait être classée comme une pandémie. L'annonce a déclenché la mise en œuvre d'une série de mesures de santé publique et d'urgence pour lutter contre la propagation du virus, y compris la fermeture d'entreprises non essentielles et le confinement des citoyens. Selon l'évolution de la pandémie, de nouvelles mesures peuvent ou seront mises en place.

Au moment de la finalisation de ces états financiers, il n'est pas possible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité de son évolution et son impact sur la situation et les résultats de l'organisme.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

L'organisme comptabilise les subventions lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités en question ont lieu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

COMPTABILISATION DES PRODUITS (suite)

Les revenus de levées de fonds et les dons sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont encaissés.

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme recourt aux services de nombreux bénévoles. Ces services sont présentés dans les produits de l'organisme. Les heures consacrées par les bénévoles sont compilées et constatées selon un taux horaire correspondant au taux moyen du marché pour des services similaires.

APPORT SOUS FORME DE BIENS

L'organisme reconnaît les biens donnés comme des immobilisations et les évalue à leur juste valeur lorsqu'autrement ces équipements auraient été achetés, que les équipements sont utilisés dans le cours normal des opérations et que la direction estime que la juste valeur peut être raisonnablement déterminée. Les apports sont constatés en produit au même rythme que l'amortissement des immobilisations.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des clients, des subventions à recevoir et des dépôts.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Matériel pour événement	20 %
Matériel informatique	30 %
Matériel roulant	30 %
Équipement	30 %

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale relative aux charges courantes, notamment celle relative aux salaires et au loyer, est comptabilisée en réduction des charges correspondantes au moment où celles-ci sont engagées, à la condition que l'organisme soit raisonnablement certain de s'être conformé, et de continuer de se conformer, à toutes les conditions se rattachant à l'octroi de l'aide.

3. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter une somme de 422 896 \$ provenant des sommes affectées au projet novateur pour la construction d'un projet immobilier Maison Martin Matte aux sommes investies en immobilisation. L'organisme ne pourrait utiliser ce montant grevé d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

4. PROJET NOVATEUR

Le projet consiste à construire un complexe multifonctionnel de 32 appartements adaptés qui sera destiné aux personnes vivant avec un traumatisme crânien et/ou une déficience motrice grave. Le complexe offrira deux (2) chambres de répit temporaire, un centre d'activité de jour, des ateliers de travail, de cuisine, de menuiserie ainsi qu'une salle d'entraînement adaptée et un bassin thérapeutique.

De plus, en juin 2021, l'organisme a reçu par le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) la confirmation du soutien pour le projet novateur, pour 16 appartements adaptés. Le MSSS allouera un financement annuel récurrent maximal de 1,5M\$ à l'organisme à partir de l'ouverture du complexe pour assurer la réalisation les opérations.

VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

12

5. DÉBITEURS

	2022 \$	2021 \$
Clients	5 250	-
Dons	-	11 000
Indemnité d'assurance	-	60 664
Subventions	6 956	34 370
Taxes sur les transactions commerciales	<u>15 517</u>	<u>19 539</u>
	<u><u>27 723</u></u>	<u><u>125 573</u></u>

6. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2022 \$	2021 \$
Dépôt à terme, encaissé au cours de l'exercice	-	155 066
Placements temporaires réalisables au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>155 066</u>
	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>

7. IMMOBILISATIONS

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	67 539	7 927	59 612	5 044
Matériel pour événement	7 009	2 972	4 037	5 046
Matériel informatique	22 490	16 478	6 012	8 589
Matériel roulant	52 592	30 688	21 904	31 292
Équipement	118 976	31 248	87 728	60 120
Immobilisations en cours	<u>957 712</u>	<u>-</u>	<u>957 712</u>	<u>271 680</u>
	<u><u>1 226 318</u></u>	<u><u>89 313</u></u>	<u><u>1 137 005</u></u>	<u><u>381 771</u></u>

Les immobilisations en cours sont composées des honoraires d'architectes, de construction et de gestion du projet liés à la construction du projet Novateur qui servira à remplir la mission de l'organisme. Elles font l'objet d'aucun amortissement puisque la construction de celui-ci n'est pas complétée.

VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

13

8. CRÉDITEURS

	2022	2021
	\$	\$
Fournisseurs	14 243	80 864
Frais courus	7 417	7 358
Salaires et vacances	11 289	4 285
Charges sociales	1 028	394
	<u>33 977</u>	<u>92 901</u>

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à couvrir les charges du tournoi de golf de septembre 2022.

	2022	2021
	\$	\$
Solde du début	11 740	4 440
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	-	7 300
Solde à la fin	<u>11 740</u>	<u>11 740</u>

10. APPORTS AFFECTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent les apports affectés qui serviront à la construction du complexe multidisciplinaires dans le cadre du projet Novateur et les fractions non amorties des apports reçus sous forme d'immobilisations.

En 2020, l'organisme a lancé une campagne de financement visant à recueillir 5 000 000 \$ en vue de la construction du complexe multidisciplinaires.

	Solde au	Apports reçus	Constatés à	Solde au
	31 mars 2021	de l'exercice	titre	31 mars 2022
	\$	\$	de produits	\$
			\$	
Campagne majeure 2020-2025	128 413	154 733	-	283 146
Apports reportés reçus sous forme d'immobilisations	26 300	75 200	-	101 500
Société canadienne d'hypothèque et de logement	<u>18 339</u>	<u>5 661</u>	<u>-</u>	<u>24 000</u>
	<u>173 052</u>	<u>235 594</u>	<u>-</u>	<u>408 646</u>

VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

14

11. DETTE À LONG TERME

	2022 \$	2021 \$
Compte d'urgence des entreprises canadiennes (CUEC), garanti par le gouvernement du Canada, aucun intérêt ni remboursement n'est requis jusqu'au 31 décembre 2023. Le remboursement du solde du prêt, au plus tard le 31 décembre 2023, donnera lieu à une radiation de 25 % des premiers 40 000 \$ du prêt et de 50 % de l'excédent. Autrement, seuls des intérêts de 5 % seront applicables et payables mensuellement à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au remboursement du capital exigé au plus tard le 31 décembre 2025 ^(a)	60 000	60 000
Emprunt de la société canadienne d'hypothèque et de logement, d'un montant initial de 56 000 \$, aucun intérêt ni remboursement n'est requis avant avril 2023, selon la plus hâtive date d'échéance dans les modalités au contrat. Cependant, la direction prévoit que l'échéance sera en 2022-2023, puisque le financement de l'ensemble sera reçu dans la prochaine année	<u>56 000</u>	-
	116 000	60 000
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>56 000</u>	-
	<u>60 000</u>	<u>60 000</u>

a) La radiation de 25 % est conditionnelle à ce que l'organisme continue de se qualifier aux règles édictées par le gouvernement du Canada concernant l'admissibilité à ces radiations.

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux pour ses locaux totalisent 43 471 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

	\$
2023	36 926
2024	<u>6 545</u>
	<u>43 471</u>

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (suite)

Dans le cadre du projet Novateur, l'organisme s'est engagé auprès de fournisseurs, en vertu de contrats, à effectuer les déboursés suivants, selon l'avancement de la construction du complexe :

- 183 650 \$ en frais d'architecture et de construction;
- 46 791 \$ en frais d'honoraires pour la gestion de projet.

Les montants à débourser peuvent varier en fonction des dispositions aux contrats.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2022 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et de sa dette. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation de son découvert bancaire et de sa dette à long terme.